



DÉPARTEMENT
ALLIER
ARRONDISSEMENT
MONTLUÇON
COMMUNE
LA PETITE MARCHÉ

CONSEIL MUNICIPAL / COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU MERCREDI 2 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA PETITE MARCHÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 8

Présents : IMBERT Didier, TRIPIER Roger, NORRE Bernadette, DEVEAUX Olivier, LAROCHE Patrick, MOLINA Pierre, RODRIGUES-DO CARMO Éric DUCHIER Laurent.

Absent : LAMERRE Hervé

Pouvoir : LAMERRE Hervé a donné pouvoir à NORRE Bernadette

Secrétaire de séance : MOLINA Pierre

Date de convocation : 27 mars 2025

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire

MODIFICATION ORDRE DU JOUR

Le Maire indique au conseil qu'il a été destinataire d'un courrier de M. PERNELLE Jérôme concernant la suppression d'un poste sur le SRPI. C'est le poste de TERJAT qui est concerné.

M. PERNELLE n'accepte pas cette décision et demande le soutien des élus des trois communes du SRPI.

Le Maire demande au Conseil s'il accepte que cette demande soit examinée au cours du présent Conseil.

Le Conseil Municipal accepte la modification de l'ordre du jour.

APPROBATION CFU 2024

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Financier Unique de l'exercice 2024. Les résultats cumulés sont les suivants :

Déficit d'investissement : 13 505,11

Excédent de fonctionnement : 44 267,49

Total cumulé : 30 762,40

Le Maire donne la parole à son premier adjoint pour présenter le CFU au vote et quitte la salle.

Roger TRIPIER, premier adjoint, présente le CFU au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le CFU 2024 tel que présenté précédemment.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'affectation du résultat 2024 :

- Le déficit d'investissement s'élève à la somme de 13 505,09 €.
- L'excédent de fonctionnement est de 44 267,49 €.

Il est proposé d'affecter la somme de 13 505,09 € pour combler le déficit d'investissement et de reporter le restant (30 762,38 €) sur le fonctionnement 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition d'Affectation du Résultat proposée par le maire.

TAUX D'IMPOSITION 2025

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition appliqués sur la Commune et présente une comparaison avec la moyenne des taux départementaux et nationaux.

Il propose au Conseil de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition du Maire de ne pas modifier les taux d'imposition 2025.

BUDGET PRIMITIF 2025

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2025 en expliquant article par article à quoi correspondent les recettes et les dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de Budget Primitif 2025.

AUTORISATION DE PASSAGE ENDURO

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande formulée par l'association « ASM Villebret » pour le passage sur la Commune, de l'épreuve de championnat de France d'Enduro les 12 et 13 juillet prochains. Chacun prend connaissance de l'itinéraire envisagé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le passage de l'épreuve sportive sur la Commune conformément à la demande formulée par l'organisateur.

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération est nécessaire chaque année pour adopter le rythme scolaire de « la semaine à quatre jours ». Il propose de ne pas modifier l'organisation existante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition du maire.

PARTICIPATION FINANCIERE DE M. BESSON POUR REFECTION DU MUR MITOYEN

Le maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière réunion, l'écroulement d'un mur mitoyen entre la propriété BESSON et la propriété communale a été évoqué. Les travaux de réfection ont été effectués par l'agent technique. Le montant des fournitures s'élève à la somme de 153,49 €.
M. BESSON a fait part de son accord de participer aux frais de remise en état. Le Maire propose de lui demander la prise en charge de l'achat des fournitures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition du maire.

SOUTIEN DE LA COMMUNE DE TERJAT DANS LE CADRE DE LA SUPPRESSION DE SON POSTE D'ENSEIGNANT

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de M. PERNELLE. Malgré la décision de la DASEN de supprimer le poste d'enseignant de sa commune, ce dernier n'accepte pas la fermeture de son école et demande le soutien des élus des trois communes.

Le Maire rappelle que l'effectif du RPI est de 27 élèves. Celui de la commune de TERJAT est de 7 élèves.

Des écoles du département avec des effectifs bien supérieurs font l'objet de suppression de poste. Comment la DASEN pourrait-elle justifier le maintien d'un enseignant à TERJAT ?

Le Maire donne son avis sur le sujet et demande au Conseil de se prononcer pour ou contre ce soutien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la décision de la DASEN et de ne pas soutenir les démarches de la commune de TERJAT contre cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- Isolation à 1 € des combles de la mairie et de l'école. Intervention prévue le 16 avril.

La séance est levée à 21H30.

Fait à La Petite Marche le 03 avril 2025

Didier IMBERT
Maire de La Petite Marche